

CHAPITRE VIII

L'OFFICE DE RAVITAILLEMENT AMÉRICANO-BELGE.

Avant la guerre, la Belgique était le pays ayant la population la plus dense de l'Europe. 7.600.000 hommes vivaient sur une superficie de 30.000 kilomètres carrés. La production de céréales ne suffisait à nourrir cette population que pour trois mois par an, les besoins du reste de l'année devant être couverts par l'importation de l'étranger. Avant la guerre, l'importation annuelle de denrées alimentaires en Belgique atteignait environ 4 millions de tonnes, d'une valeur de 1 milliard de francs ; le blé seul en constituait les deux tiers.

A la déclaration de guerre, le gouvernement belge n'avait pris aucune mesure pour assurer la subsistance de la population, en particulier des grandes villes. La mobilisation et l'équipement de l'armée nécessitèrent de grandes ressources. Anvers, port d'importation et entrepôt des marchandises importées, était coupé du reste du pays par son investissement. Les transports et les chemins de fer étaient paralysés. Les régions agricoles ne pouvaient plus être utilisées que dans une mesure infime pour l'approvisionnement des villes. Les stocks existants furent partie achetés,

partie pillés par la population saisie de panique. Tout ce qui se pouvait encore obtenir en vivres fut rapidement acquis par les classes possédantes. Des stocks importants furent achetés et conservés par des commerçants animés par l'espoir de gains usuraires. Quant à l'importation de vivres, il n'y fallait point songer au début.

La situation générale ne fit qu'empirer avec l'occupation de Bruxelles, la prise d'Anvers et l'abandon du pays par le gouvernement belge. La fermeture de toutes les fabriques et entreprises augmentait de jour en jour la foule des chômeurs, qui se comptèrent bientôt par centaines de milliers. Au bout de peu de temps, les organisations urbaines ne furent plus en mesure de remédier à la misère régnant en maîtresse. Les institutions de bienfaisance existantes ne pouvaient pas non plus fournir une aide suffisante. Pour que le peuple belge ne meure pas de faim, il fallait que soit créée une organisation permettant de nourrir des millions d'hommes.

La population des régions occupées du nord de la France — 3 millions d'hommes en chiffres ronds — ne se trouvait pas dans une situation beaucoup plus brillante au point de vue du ravitaillement.

Les moyens usuels de la bienfaisance échouèrent. Des soulèvements d'une population poussée au désespoir par la faim pouvaient rendre malaisées nos opérations militaires, en même temps qu'elles constituaient une grave menace pour les classes possédantes du pays.

En cette heure d'angoisse, le grand industriel et philanthrope Ernest Solvay, le banquier Daniel Heinenmann, un citoyen américain d'origine allemande, domicilié à Bruxelles, le directeur de banque et futur ministre Émile Francqui, le bourgmestre de Bruxelles Adolphe Max et d'autres encore entreprirent de constituer, pour le Grand Bruxelles d'abord, une organi-

sation de bienfaisance dotée du crédit financier nécessaire. Avec la collaboration des ambassadeurs neutres des États-Unis d'Amérique et d'Espagne demeurés à Bruxelles, cette organisation pouvait également inspirer confiance au pouvoir d'occupation.

Voilà comment naquit à Bruxelles, le 1^{er} septembre 1914, le *Comité central de secours et d'alimentation*, tendant non seulement à nourrir la population nécessiteuse, mais encore à la soutenir largement par la distribution de bons de vêtements et surtout par la fourniture de travail.

Les ministres d'Espagne (marquis de Villalobar) et d'Amérique (M. Brand-Whitlock) assurèrent la protection d'honneur de cette œuvre de secours, dont le président d'honneur était Ernest Solvay, cependant que la direction du « Comité Exécutif » était assumée par Émile Francqui, homme doué d'une extraordinaire capacité créatrice.

Une entente avec les autres organisations de bienfaisance existant à Bruxelles fut réalisée par l'intermédiaire du bourgmestre Max. Des sous-comités furent constitués dans toutes les municipalités du Grand Bruxelles.

Une telle organisation avait besoin de ressources financières appropriées. Ernest Solvay participa à leur collecte par un don d'un million de francs.

Le 1^{er} octobre 1914, la ville de Bruxelles transmettait au « Comité central » les dépôts de vivres municipaux, les bureaux et le parc de voitures, ainsi que le personnel y attaché. Bien que les denrées existant à Bruxelles fussent rationnées, il fallait compter qu'elles seraient épuisées dans le plus bref délai. Le « Comité Exécutif » décida en conséquence d'acheter et d'importer de Hollande et d'Angleterre de grandes quantités de vivres pour la population nécessiteuse. Mais on savait parfaitement que cela ne serait pas

possible sans la rupture du blocus britannique et que l'Angleterre ne donnerait son agrément à la fourniture de vivres que si des garanties suffisantes pouvaient être fournies que ces vivres profiteraient exclusivement à la population belge indigente et non à l'Allemagne et à l'Autriche.

Le « Comité Exécutif » s'adressa donc à ses protecteurs, les ambassadeurs neutres, qui, à leur tour, s'adressèrent au gouvernement d'occupation, en le priant d'accorder l'exemption de réquisition pour les vivres à importer ainsi que pour les moyens de transport nécessaires à leur répartition. Seule cette exemption de toute réquisition pouvait donner à l'œuvre de secours la possibilité de poursuivre son action.

Devant la situation misérable, le gouverneur général, feld-maréchal baron von der Goltz, se résolut à accorder cette promesse importante et à donner ainsi l'assurance à l'Angleterre que l'importation de vivres profiterait *exclusivement* à la population belge.

La nouvelle que le pouvoir d'occupation renonçait à la réquisition des vivres produisit une excellente impression sur la population belge et contribua énormément à son apaisement. En dehors du Grand Bruxelles, dans les provinces, elle éveilla le désir d'une solution centrale de la question du ravitaillement, l'attitude conciliante du pouvoir d'occupation permettant maintenant d'en entrevoir la possibilité.

Des évaluations précises montrèrent que le besoin des provinces et du Grand Bruxelles en blé d'importation atteindrait 60.000 tonnes par mois. La valeur mensuelle de cette importation fut estimée à 20 millions de francs. Avant de prendre sur lui l'engagement de veiller également au ravitaillement des provinces, le Comité central devait donc faire la clarté sur les sources et les moyens qui serviraient à couvrir les besoins de la population en blé et autres vivres. Les

ambassadeurs neutres d'Espagne et d'Amérique approuvèrent volontiers l'extension des secours à tout le pays. Ils promirent d'étendre leur protection à tout le système de ravitaillement belge en cas de réussite de l'idée. Sur leur intervention, le gouverneur général se déclara prêt à élargir à toutes les organisations belges de secours l'exemption de réquisition promise le 16 octobre 1914 au Comité de Bruxelles.

Tout d'abord, un étroit comité de ces organisations réunies, dont Émile Francqui prit la tête, reçut mission d'obtenir du gouvernement anglais l'autorisation d'importation libre en Belgique des vivres nécessaires. Les ambassadeurs d'Espagne et des États-Unis à Londres soutinrent l'activité de ce comité. Après de longues et difficiles négociations, le gouvernement anglais accorda la permission demandée, sous la condition que le déchargement des navires de vivres aurait lieu à Rotterdam et que l'acheminement et la répartition des denrées dans les régions occupées se trouveraient sous le contrôle des ambassadeurs neutres.

L'acceptation de l'Angleterre permit de donner corps à une vaste organisation de secours, dont la fondation avait été décidée en principe pour toutes les régions occupées (y compris le nord de la France). Les premiers accords sur la réalisation des conditions posées par l'Angleterre ainsi que sur les mesures à prendre pour le transport du blé par la Hollande furent discutés à Londres entre les ambassadeurs neutres de Bruxelles et le Comité belge.

Pour l'achat des quantités requises de denrées et en tant qu'organe pour les diplomates neutres, auxquels il incombait de veiller, dans la répartition, au respect des promesses faites par le gouverneur général, il fallut créer une nouvelle organisation neutre. Cette dernière, la *Commission for Relief in Belgium* (C. R. B.), fut le résultat d'un arrangement passé à Londres

entre Émile Francqui et l'Américain Herbert Hoover. En vertu de cet arrangement, l'achat de presque toutes les denrées devait être effectué aux États-Unis. Le tonnage indispensable pour leur transport fut trouvé par l'affrètement de vapeurs neutres, obligés, sans cela, de revenir à vide d'Amérique après avoir ramené dans leur patrie les nombreux Américains abandonnant l'Europe. Ce règlement était une idée d'Hoover, fruit de son sens pratique des affaires. Plus tard, naturellement, ce tonnage ne fut plus suffisant et la C. R. B. dut se constituer sa propre flotte de vapeurs, qui finit par compter 46 unités.

Après avoir, de Londres même, obtenu du gouvernement belge au Havre le versement de sommes importantes renouvelables mensuellement, le Comité désigné ci-dessus regagna Bruxelles.

Le 29 octobre 1914, dans une séance du « Comité central de Bruxelles », en présence de représentants des organisations de secours devant être fondées dans les provinces belges et par suite de l'extension de l'Office de ravitaillement à toutes les régions occupées, fut adopté le nom de « Comité national de secours et d'alimentation ». Francqui rendit compte dans cette séance des résultats obtenus, en particulier de la fondation de la « Commission for relief in Belgium », ayant son siège à Londres et des filiales à New York, Rotterdam et Bruxelles.

Sans la C. R. B., le « Comité national » n'aurait jamais été en mesure d'acquiescer à l'importance qu'il gagna de fait durant la guerre. L'animateur de la C. R. B. était Herbert Hoover, qui prit la présidence du bureau principal de Londres ; il séjourna d'ailleurs fréquemment à Bruxelles. Même plus tard, quand il fut nommé dictateur aux vivres des États-Unis, il continua à diriger l'action poursuivie à l'étranger en faveur de la population belge.

Bien que la C. R. B. ait été utile pour adoucir la misère de la population, bien qu'elle ait aussi facilité — il nous faut le reconnaître — dans une certaine mesure les tâches administratives du pouvoir d'occupation, il ne faut pourtant pas cacher que la collecte des fonds à l'étranger fut souvent accompagnée d'une propagande antiallemande assez dépourvue de scrupules, ne reculant pas même devant les calomnies les plus fantaisistes.

Mes relations personnelles avec Hoover furent établies par l'entremise de l'ambassadeur américain Brand-Whitlock ; me rendant un jour visite, ce dernier emmena avec lui M. Hoover, me priant de le recevoir. A l'époque, on n'attachait pas une importance exagérée à la personne du futur président de la grande République, comme il ressort du fait que M. Hoover fut prié d'attendre dans l'antichambre que l'entretien avec l'ambassadeur fût terminé. Je me rappelle que Whitlock me parla à ce moment des brillantes qualités pratiques de M. Hoover, mais me prévint en même temps d'avoir à chercher le bon fruit dans l'écorce rude. On ne peut que souhaiter du bonheur au peuple américain pour ne s'être pas laissé arrêter par des apparences et pour avoir placé au poste le plus responsable de la grande République cet homme qui a brillamment démontré ses hautes capacités d'organisateur, d'administrateur et de politique.

Hoover amena avec lui une série de collaborateurs américains, professeurs et étudiants, qui élirent domicile dans les localités les plus diverses des territoires occupés, en qualité de délégués de la « Commission for relief », chargés de surveiller la répartition des vivres fournis par le « Comité national » et l'observation de la promesse du gouverneur général portant sur l'exemption de réquisition.

*
* *

L'idée directrice, dans l'œuvre de ravitaillement dans les régions occupées, fut la tâche incombant à la puissance occupante, aux termes même de la Convention de La Haye : celle d'assurer le ravitaillement de la population civile, et la nécessité de remplir ce mandat, même dans les conditions tout à fait anormales créées par le blocus britannique.

Les Puissances centrales étaient comme une forteresse investie. Leurs propres réserves et leur récolte suffisaient à peine à nourrir leur propre population civile, malgré le plus extrême rationnement ; il valait mieux ne pas compter sur les importations de l'extérieur. Quant à la Belgique, elle se trouva tout d'abord dans une situation encore plus mauvaise. L'Allemagne ne pouvait pas lui céder le moindre quintal de céréales et le pays lui-même, comme il a déjà été dit plus haut, ne pouvait se suffire que trois mois par an avec sa propre récolte. S'il n'avait pas été possible, sur la voie des pourparlers avec l'Angleterre et grâce à la garantie donnée par le gouverneur général, d'obtenir des importations de l'étranger, la population civile belge aurait été condamnée à mourir de faim. Ou bien aurions-nous dû recourir au moyen barbare, qui fut effectivement employé dans certains cas par les Russes, consistant à chasser de chez elle la population civile ? Indépendamment de tout ce qu'il y aurait eu d'abominable et d'inhumain dans une telle façon d'agir, il n'aurait pas été possible, même à une grande puissance militaire, de chasser devant elle vers la France des millions de gens réduits au désespoir. Au surplus, cela aurait signifié pour nous non pas un allègement, mais au contraire une effrayante complication de notre lutte. En déclarant intangible pour les besoins alle-

mands les vivres importés de l'étranger pour la population civile belge, le gouverneur général prenait donc une décision dictée par la raison et l'humanité, ainsi que par la reconnaissance perspicace des intérêts militaires.

*
* *

Les relations du « Comité national » et de la « Commission for relief » avec le pouvoir d'occupation furent d'abord confiées à l'administration civile. Mais, dans cet organisme, on ne comprenait pas suffisamment que cette œuvre de ravitaillement présentait aussi un aspect politique. Le très actif « Comité national » concevait mieux ces choses et sut, par un travail opiniâtre et habile, se créer dans le pays une situation influente aux côtés du pouvoir d'occupation, situation qu'on doit vraiment qualifier d'État dans l'État. Les preuves les plus convaincantes de cette activité politique du Comité furent fournies par ses documents imprimés, soumis à la censure de la section politique. Il devint bientôt absolument nécessaire de s'opposer à la puissance politique du « Comité national » et c'est pourquoi la section politique fut chargée par le gouverneur général, à partir de mai-juin 1915, de surveiller l'œuvre de secours belge.

Par la vente d'une partie des vivres, en quantité rationnée il est vrai, à la population capable de payer restée dans le pays, le « Comité national » se procura des ressources considérables qui lui permirent de perfectionner toute son action de secours social ; vers la fin de la guerre, cette dernière s'étendait sur toute la population des régions occupées.

Dans cet ordre d'idées, il faut compter le service des pensions aux anciens fonctionnaires et ouvriers du gouvernement belge restés dans le pays. Le « Comité national » vint aussi en aide à tous les mutilés.

de guerre, aux veuves et aux orphelins, aux parents des soldats partis avec l'armée belge, ainsi d'ailleurs qu'à tous les indigents, en particulier aux évacués de Flandre et du nord de la France. En outre, il accorda des subsides pour la reconstruction de villages et de villes, d'églises et de fabriques démolis.

Le problème des indemnités de chômage plaça le Comité en face d'une tâche tout à fait nouvelle et il convient de souligner ici qu'il a improvisé des solutions pratiques dont l'excellence n'a été ni dépassée ni même atteinte par la législation des différents pays qui ont eu depuis à reprendre le même problème.

Aujourd'hui, de nombreux gouvernements sont aux prises avec des difficultés financières résultant des formidables exigences de la protection des chômeurs ; dans cette lutte, ils doivent s'attaquer aux nombreux abus liés à la trop grande prodigalité avec laquelle on dissipe les deniers publics prélevés au contribuable. A ces gouvernements, l'étude s'impose des institutions belges du temps de guerre.

Il y a quelques années, quand l'indemnité devait être introduite en Allemagne, je recommandai instamment au ministre du Travail en exercice de se familiariser avec les idées appliquées par les Belges en reprenant nos rapports détaillés sur l'assistance aux chômeurs en Belgique pendant la guerre. Je ne crois pas que le ministère du Travail ait trouvé le temps de passer en revue les documents en question, qui sommeillent maintenant dans les archives nationales de Potsdam. Tout au plus y servent-ils de matériaux pour les thèses de doctorat !

Tout d'abord, le « Comité » faisait le possible pour procurer du travail salarié à la population, au moyen du rétablissement de la production normale et par des travaux d'utilité publique. Quand il n'était pas possible de le faire, et alors seulement, on accordait

des secours. Une organisation impeccable du système des allocations veillait à ce que l'argent et les dons aillent véritablement à leurs destinataires et à ce que soient évitées toutes manœuvres frauduleuses.

Ce règlement sain est dû en grande partie à Émile Francqui ; dans un des premiers entretiens que j'eus avec lui sur la question des secours de chômage, il m'expliqua qu'il tenait avant tout à la sauvegarde de la *morale du travail*. « Le peuple belge, disait-il, recueillant en cela notre entière approbation, doit être préservé d'un danger : celui de s'habituer à des secours non gagnés et de se laisser aller à l'oisiveté. Car, s'il en advient ainsi, il ne serait plus bon à rien après la guerre. »

L'idée était tout à fait saine de délivrer le secours de chômage en nature, sous forme de nourriture, de vêtement, d'hébergement afin de couvrir les besoins pressants. Cette idée aurait justement mérité d'être adoptée en Allemagne, car elle aurait favorablement influencé notre politique agraire et aurait pu s'avérer efficace pour notre agriculture.

*
* *

Une situation singulière se constitua à l'entrée en guerre de l'Amérique, quand cette dernière rappela naturellement aussi bien ses représentants diplomatiques que les citoyens américains travaillant au service de la C. R. B. Le départ immédiat de l'ambassadeur Brand-Whitlock et des cadres de la C. R. B. aurait paralysé tout le système de ravitaillement d'une façon catastrophique. Cela devait être évité par tous les moyens, même au prix d'une infraction de forme au droit international. Ni Brand-Whitlock ni la « Commission for relief » ne devaient quitter la Belgique avant que fût créée une autre organisation

capable de continuer son œuvre. Je parlai avec Brand-Whitlock, qui demandait naturellement ses passeports et voulait partir tout de suite. Je lui fis observer qu'il ne devait pas le faire pour des raisons d'humanité et je me portai garant, en mon nom propre et en celui du gouvernement du Reich, que la protection du droit des gens le couvrirait, de même que ses subordonnés, pendant le temps dont ils prolongeraient leur séjour en Belgique. M. Brand-Whitlock, animé de sentiments humains, se rangea finalement à mes observations. Ce fut la cause d'une situation paradoxale dans laquelle le représentant diplomatique d'une puissance en guerre avec nous resta encore environ deux mois chez nous, jouissant de notre protection, protection qui s'étendait aussi naturellement aux membres de la « Commission for relief ».

Il s'agissait maintenant de transmettre l'activité des délégués de la « Commission for relief » à une autre organisation. On ne pouvait envisager que le ministre d'Espagne ou celui des Pays-Bas. Un Comité ibéro-néerlandais fut constitué, qui reprit les affaires de la « Commission for relief » ; les délégués américains furent remplacés par des Espagnols et des Hollandais, auxquels ils purent tranquillement passer la succession.

Ce mode de transmission, qu'on peut véritablement qualifier de *modus vivendi*, car il a sauvé la vie de la population belge, ne fut pas sur-le-champ apprécié à sa juste valeur en Allemagne. L'infraction au droit international formel, dont je m'étais sciemment rendu coupable, ma promesse faite au nom du Reich me valurent un blâme sévère de la Wilhelmstrasse. Je dus partir sans délai pour Berlin, où je parvins à me justifier verbalement et à faire reconnaître par la Centrale même la nécessité de mon action.

* * *

Les résistances à l'œuvre de secours vinrent surtout de la part de l'Angleterre ; elle avait certes permis que soit rompu le cercle du blocus contre les Empires centraux, mais elle ne parvenait pas à s'y faire. Elle craignait — à juste titre d'ailleurs, du point de vue de la logique de la guerre — l'allégement indirect croissant apporté au peuple allemand par l'importation de vivres en Belgique et en France. Les Anglais voyaient dans cette importation un *remplacement* des produits belges saisis par les autorités allemandes en Belgique. En outre, la guerre sous-marine illimitée, causant d'énormes pertes de tonnage à la Grande-Bretagne, rendait problématique le ravitaillement des îles Britanniques. Le gouvernement anglais tendait donc à réquisitionner pour ses propres besoins la flotte de transport de la C. R. B., qui avait fini par atteindre 250.000 tonnes. C'est seulement au prix de longues négociations que les protecteurs neutres de l'œuvre de secours belge purent éviter cette réquisition.

* * *

Dans l'œuvre de ravitaillement et dans sa défense contre toutes les attaques, d'où qu'elles vinsent, la section politique, en collaboration avec les ambassadeurs neutres, a créé ce que, même après l'effondrement, nous pouvons marquer comme un chapitre actif de notre politique belge. Qu'en pleine guerre, entourés d'ennemis, bloqués de toutes parts, nous ayons donné à 11 millions d'hommes en chiffres ronds la possibilité de se nourrir chaque jour pendant 50 mois, c'est là un fait dont les historiens de nos ennemis, très tard peut-être, seront obligés pourtant de reconnaître eux-mêmes l'importance. Me trompé-je, quand

je vois dans cette collaboration internationale du temps de guerre le germe fragile de la collaboration du temps de paix que représente la Société des Nations, ou qu'elle devrait représenter ?

*
* *

Le 9 novembre 1918, avec ses événements et les agitations qu'il apporta également pour Bruxelles, était passé. Le dimanche 10 novembre 1918, dans la soirée, vers 10 heures et demi, deux membres du Conseil de soldats de Bruxelles se présentèrent à mon domicile de service, se faisant annoncer dans les formes les plus régulières : c'étaient l'écrivain Carl Einstein, interprète auprès du tribunal du gouvernement, et le lieutenant von Skal.

Fort poliment, ils m'exposèrent ce qui suit : ils accomplissaient cette démarche en accord, à l'instigation même de personnalités belges influentes, en premier lieu de M. Francqui. Pour éviter le chaos, il était de première urgence d'assurer la marche aussi régulière que possible de l'œuvre de ravitaillement et de le porter sur-le-champ à la connaissance de la population bruxelloise. A cet effet, il était nécessaire que les ministres neutres d'Espagne et des Pays-Bas, en qualité de protecteurs de l'Office de ravitaillement, se montrassent disposés à œuvrer en commun accord avec le Conseil de soldats. C'est pourquoi l'on faisait appel à mon concours.

Je déclarai aux délégués du Conseil de soldats qu'ils concevraient sans peine ce qu'il m'en coûtait de leur fournir une aide quelconque ; mais je sentais que ma situation particulière à l'égard des ambassadeurs, notamment de mon ami Villalobar, la personnalité neutre la plus influente, me faisait un devoir moral de ne pas me dérober à leur désir. Je ferai donc de

mon mieux et, répondant à la proposition de M. Francqui qui venait de m'être transmise, je convoquerai une réunion pour le lendemain.

Il en fut ainsi. A la réunion, que je présidai, assistèrent : les ministres espagnol et néerlandais, M. Francqui, deux échevins de Bruxelles — MM. Janssens et Jacquemain, si mes souvenirs sont exacts — et Carl Einstein. On y opéra la transmission au Comité des stocks de vivres jusque-là sous notre surveillance. De la sorte, le fonctionnement de l'œuvre de secours était assuré pour les jours troubles à venir. Ce fut le dernier acte de mon activité politique en Belgique (1) !

Ces faits sont dénaturés de la façon la plus haineuse dans le grand ouvrage de guerre *La Belgique et la Guerre*, paru en 1924, tome I (*La Vie matérielle de la Belgique*), publié par Georges Rency et préfacé par le ministre Carton de Wiart. Je ne me sens aucunement atteint dans ma personne par l'injure perfide de « sinistre comédien » lancée à mon adresse. Mais il me faut pourtant relever comme une altération inouïe de la vérité le passage où il est affirmé que je me serais mis « servilement » à la disposition du Conseil de soldats, « recevant docilement des ordres, parfois fort impoliment donnés, de gens qui, la veille, étaient de simples feldwebel dans l'armée ». Voilà comment des personnalités belges influentes écrivent l'histoire et un homme comme Carton de Wiart, dont personnellement, je n'ai entendu dire que du bien, rédige pour cet ouvrage une préface élogieuse.

En soi-même, c'est déjà quelque chose de surprenant. Mais une telle façon d'agir n'est pas moins trou-

(1) Voir sur ce point les remarques haineuses de l'œuvre de guerre belge *La Belgique et la Guerre*, contenues dans le premier volume intitulé *La Vie matérielle de la Belgique*, pages 345-346. Elles ne témoignent pas précisément en faveur de l'objectivité de M. Georges RENCY, qui a publié cet ouvrage.

blante pour le motif suivant : une description aussi approfondie et aussi compétente du ravitaillement belge pendant la guerre n'a pu, cela va sans dire, être écrite sans une large collaboration et sans les conseils des membres du Comité national. Ces messieurs savent pertinemment que la fondation et le maintien de cette œuvre, grâce à laquelle il leur fut donné d'acquiescer les mérites les plus beaux et les plus glorieux au service de leur patrie, n'auraient pas été possibles sans l'active participation de la section politique, qui prenait sans cesse position en sa faveur auprès d'organismes moins bien disposés à son égard. C'est ainsi seulement que l'œuvre a réussi, grâce à la collaboration du commandement suprême des armées, de la section politique et du Comité national. Pour moi, cette collaboration a été un pan de ciel pur parmi les pénibles devoirs qui m'incombaient, parfois même auprès du Comité, pour la sauvegarde des intérêts du pouvoir d'occupation. Si je n'ai jamais compté sur des sentiments de reconnaissance du côté belge, je suis cependant conscient de n'avoir pas mérité des accusations aussi haineuses.

Peu de temps après, étant revenu à Berlin, je suggérai au gouvernement du Reich si l'on ne ferait pas bien de proposer à Hoover de faire fonctionner une telle œuvre de secours, dont tout l'appareil était à sa disposition, au profit de la population allemande. Il ne s'agissait plus maintenant de 11, mais de 60 millions d'hommes environ, qui s'étaient nourris ou plutôt sous-alimentés quatre ans durant dans des conditions beaucoup plus mauvaises que les Belges et dont les souffrances ne prenaient pas fin avec l'armistice, puisque le blocus était impitoyablement maintenu jusqu'à la signature du traité de paix. Je dois avouer que l'attitude de Hoover, qui repoussa cette proposition sous une forme rude, personnellement bles-

sante pour moi-même et pour mes collaborateurs, m'affecta douloureusement, car elle condamnait des centaines de milliers d'enfants et de malades allemands à dépérir et à mourir de faim. Ce refus de Hoover était d'autant plus surprenant pour moi que, dans les multiples entretiens que j'avais eus avec lui, il s'était toujours complu à reconnaître les raisons et l'humanité de la section politique. La psychologie de guerre, qui s'empara de tant de gens immédiatement après la guerre, troubla-t-elle passagèrement l'esprit de cet homme aux pensées si humaines ? Ou bien la cause en était-elle dans l'influence de Versailles, qui se manifesta dans le mot de « 20 millions d'Allemands de trop » que l'on met à tort ou à raison dans la bouche de Clemenceau ? Peut-être Clemenceau a-t-il été sincère en niant avoir prononcé ces paroles (1), mais, au fond, la nature d'un homme est encore bien mieux définie par ce que lui prêtent ses contemporains que par ce qu'il a réellement dit ou fait lui-même.

Il est parfois donné aux grands hommes de réparer par un geste historique une injustice commise par eux dans le passé. C'est ainsi que je m'explique l'intervention de Hoover — président des États-Unis — à la Conférence de Londres de 1930, demandant que les blocus futurs ne portent aucune atteinte au droit des neutres de faire le commerce des vivres avec les belligérants. En fait, cela aurait signifié la fin du blocus affameur. Hoover est intervenu de toute sa force pour ce principe, contre l'Angleterre, avec une vigueur qui correspond à la juste conception de la liberté des mers, telle qu'elle fut toujours théoriquement défendue par les Américains, mais malheureusement non reconnue pendant la guerre mondiale.

(1) L'expression de « vingt millions de trop » provient du livre de Jeanne et Frédéric RÉGAMEY, intitulé *L'Allemagne ennemie*, paru, en 1913, chez Albin Michel, à Paris.

BARON VON DER
LANCKEN

MÉMOIRES

Traduit de l'allemand
par Maurice Tenine

nrf

LES

CONTEMPORAINS

RAINS

PRÈS

DE

VUS

LIBRAIRIE GALLIMARD - 43, RUE DE BEAUNE (VII^e)

S. P.